

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25 - 29 NOVEMBRE 1985

RAPPORT FINAL

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu sa dix-huitième (18e) session du 25 au 29 Novembre 1985 à l'Hôtel du 2 Février à Lomé, République Togolaise.

2. Les Etats Membres suivants étaient représentés :

- La République Populaire du BENIN
- Le BURKINA FASO
- La République du CAP-VERT
- La République de COTE D'IVOIRE
- La République de GAMBIE
- La République du GHANA
- La République de GUINEE
- La République de GUINEE-BISSAU
- La République du MALI
- La République Islamique de MAURITANIE
- La République du NIGER
- La République Fédérale du NIGERIA
- La République du SENEGAL
- La République de SIERRA-LEONE
- La République TOGOLAISE

3. Etait également représentée en qualité d'observateur :

- La Communauté Ouest Africaine de Santé (WAHC)

La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. SEANCE D'OUVERTURE

4. La session a été ouverte par Son Excellence, M. KOMLAN ALIPUI, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, Président sortant du Conseil des Ministres. Il a, au nom de Son Excellence le Général GNASSINGBE EYADEMA, Président Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, Président de la République, Chef de l'Etat, du Gouvernement et du Peuple Togolais, souhaité la bienvenue aux délégués participant à la présente session. Il a fait le point sur la situation de la Communauté en insistant particulièrement sur les mesures d'assainissement et de rationalisation de la gestion des ressources, sur la nécessité d'adopter dans le cadre du programme de relance économique, une stratégie de développement économique capable d'aider les Etats Membres à résoudre définitivement les problèmes de l'endettement et de la sécheresse.

5. Il a lancé un pressant appel aux Etats Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations à l'égard des deux institutions de la Communauté et en particulier de leurs contributions aux budgets de fonctionnement du Secrétariat Exécutif qui traverse une situation financière inquiétante en raison de non-paiements enregistrés sur plusieurs années consécutives. (Le texte de l'allocution du Ministre est joint en annexe au présent rapport).

6. Le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO El Hadj Momodu MUNU a informé les Honorables Ministres et délégués qu'à la dernière réunion du Conseil, le Togo a été porté à la Présidence du Conseil et quelques jours après, le Nigéria a été élu Président de la Conférence. Conformément à la pratique, la Présidence du Conseil devrait revenir au Nigéria. C'est ainsi que Son Excellence Dr Chu S.P. OKONGWU, Ministre de la Planification Economique du Nigéria, Chef de la délégation Nigérienne, a été alors invité à assurer la Présidence.

7. Le Président du Conseil des Ministres entrant, Son Excellence DR. CHU S.P. OKONGWU, Ministre de la Planification Economique de la République Fédérale du Nigéria a, au nom du Gouvernement et du Peuple Nigériens, remercié ses illustres

collègues pour avoir élu le Nigéria à la présidence du Conseil. Il a également exprimé ses sincères remerciements à Son Excellence le Général GNASSINGBE EYADEMA, Président-Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, Président de la République, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au Peuple Togolais pour avoir accepté d'abriter la présente réunion.

8. Il a invité les institutions de la Communauté à collaborer plus étroitement afin de sortir les économies des Etats Membres des difficultés qu'elles traversent, en réitérant l'engagement et la disponibilité de la République Fédérale du NIGERIA à leur apporter tout le soutien moral et matériel nécessaire, dans la limite de ses possibilités. Le Président a promis de faire tout ce qui est en son pouvoir pour défendre la cause de la Communauté au cours de son mandat ; il a assuré les Etats Membres de sa totale collaboration. (Le texte de l'allocution du Ministre est joint en annexe au présent rapport).

### III. ELECTION DU BUREAU

9. Le bureau suivant a été élu :

- Président : NIGERIA
- Rapporteurs : NIGER,  
SIERRA LEONE

### IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. L'ordre du jour présenté par le Secrétariat Exécutif a été amendé et adopté comme suit :

- 1° RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF
- 2° RAPPORT DES ETATS MEMBRES SUR LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES
- 3° RAPPORTS DES COMMISSIONS ET COMITES TECHNIQUES
  - a) COMITE DES EXPERTS FINANCIERS DE LA CEDEAO
  - b) MEMORANDUM SUR LA SITUATION DES FACTURES DE TELEPHONE, FRAIS DE SCOLARITE ET EQUIPEMENT DES STATUTAIRES SUITE A LA DIRECTIVE DU CONSEIL

c) TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET ENERGIE

- 4° RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE LA CEDEAO
- 5° RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL AD HOC SUR LA RELANCE ECONOMIQUE
- 6° RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL AD HOC SUR LA CONSTRUCTION DES SIEGES DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE
- 7° NOMINATION DES SECRETAIRES EXECUTIFS ADJOINTS ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DU FONDS ET PRESTATION DE SERMENT
- 8° DIVERS.

V. RESULTATS DES TRAVAUX

POINT 1 : Rapport du Secrétaire Exécutif

11. Le Secrétaire Exécutif a présenté son rapport d'activités qui couvre la période de Juillet à Novembre 1985.
12. Après avoir évoqué la situation économique mondiale et en Afrique de l'Ouest au cours de l'année 1985, le Rapport a mis l'accent sur les tâches accomplies par secteur d'activités : coopération commerciale et douanière, Immigration, Coopération monétaire, Coopération industrielle, coopération en matière de transports, communications, énergie, Coopération dans le domaine social et culturel, relance économique et rationalisation des organisations inter-gouvernementales.
13. Le programme de travail pour 1986 a également été présenté par secteur d'activité.
14. Le rapport a mis en exergue la situation financière préoccupante du Secrétariat Exécutif due à une accumulation d'arriérés de contributions aux budgets de fonctionnement au titre des années 1979 à 1985 pour un montant total de 10.186.338 UC.
15. Abordant les questions administratives et institutionnelles, le rapport a traité de la prise de fonction des deux nouveaux Secrétaire Exécutifs Adjointes (MM. Kadré Désiré OUEDRAOGO et Adelino M. QUETA) et de trois cadres

professionnels ainsi que la désignation du Directeur Général Adjoint du Fonds (M. Moustapha A.B. KAH). Les mandats du Contrôleur Financier de la Communauté et du Directeur Général Adjoint du Fonds respectivement M. Isaac O. ADEYALE et M. Souradjou IBRAHIM sont arrivés à expiration.

16. Le Secrétaire Exécutif a présenté les nouveaux responsables statutaires au Conseil des Ministres et a exprimé les remerciements de la Communauté aux partants pour leur contribution à l'oeuvre d'intégration en Afrique de l'Ouest.

17. Il a rappelé que le Niger n'a pas encore communiqué le nom du nouveau Contrôleur Financier qui doit prendre service à partir du 1er Décembre 1985.

18. Après débats, le Conseil a pris acte dudit rapport en formulant les critiques et observations suivantes :

i) le rapport est certes en nette amélioration par rapport à ceux des années précédentes et eu égard au temps limité dont a disposé le Secrétaire Exécutif pour le confectionner ;

ii) le programme de travail présenté n'est pas approprié ;

iii) il présente cependant d'importantes lacunes pour l'Organisation dont il est censé émaner, à savoir la CEDEAO regroupant seize (16) Etats soucieux de leur crédibilité individuelle et collective ; en tout état de cause, il traduit une inobservation des directives données en la matière par la 17e Session du Conseil des Ministres ;

iv) le rapport du Secrétaire Exécutif devra faire à l'avenir une analyse de la situation économique qui tienne compte des objectifs fixés. Il devrait être également consacré à une évaluation du degré de réalisation des objectifs sectoriels, étayée de données économiques et budgétaires permettant une appréciation concrète des progrès ou des reculs de la Communauté ;

v) par delà le rapport, le Secrétaire Exécutif devra s'employer à parfaire sa maîtrise des objectifs qui sont assignés à la Communauté, à structurer les services et à assurer un contrôle permanent de l'exécution des missions qui leur sont confiées par les instances de décision de la Communauté ;

vi) ensuite, il oeuvrera en liaison avec le Conseil des Ministres, pour la création et l'entretien d'une mystique communautaire fondée sur la nécessité d'espaces économiques significatifs, seule voie capable de garantir la survie des Peuples d'Afrique de l'Ouest ; conséquemment, il est indispensable que les Etats Membres s'acquittent de leurs différentes obligations à l'égard de la Communauté, notamment celles relatives au paiement des contributions budgétaires, à la mise à la disposition du personnel des moyens logistiques appropriés ;

vii) redéfinir les domaines d'intervention de la Communauté par rapport aux efforts consentis par les Etats eux-mêmes est une autre nécessité ; les études et travaux gagneront à serrer de très près les réalités des Etats Membres afin de déboucher dans les meilleurs délais et sans gaspillage de ressources à des actions concrètes de développement ; pour ce faire le recours aux consultants extérieurs devra être limité ;

viii) une démarche plus réaliste devra être adoptée dans la conception des projets et programmes qui tiennent d'abord compte des capacités contributives des Etats Membres y compris les moins favorisés avant tout autre paramètre ;

ix) des dispositions diligentes doivent être prises par le Secrétaire Exécutif pour que les Journaux Officiels de la Communauté ainsi que des copies des originaux des actes et décisions des instances parviennent régulièrement dans les Etats Membres ;

x) pour résoudre le problème des arriérés de contributions au budget, le Secrétariat Exécutif en liaison avec le Président du Conseil des Ministres, doit entreprendre des démarches auprès des Etats Membres concernés afin d'obtenir des

engagements fermes et réalistes.

POINT 2 : Rapport des Etats Membres sur l'application  
des décisions communautaires

19. Le Conseil a entendu le rapport présenté par les Etats Membres sur la situation des ratifications des protocoles, sur le niveau d'application des actes communautaires et sur l'état de leurs contributions aux budgets et fonds de la Communauté.

20. Le Conseil a ordonné :

i) au Secrétariat Exécutif de faire parvenir dans les Etats Membres, les copies des originaux des actes communautaires à soumettre à la procédure de ratification ;

ii) au Secrétariat Exécutif de mieux préparer l'examen de ce point de l'ordre du jour en dressant un répertoire exhaustif des actes et décisions communautaires sujets à ratification et application au niveau des Etats et en faisant parvenir des questionnaires succincts aux Etats Membres à l'effet de recueillir leur impression sur l'état d'application de ces actes et décisions, donnant ainsi l'occasion de fructueux échanges d'expériences ;

iii) au Secrétariat Exécutif et au Fonds de recourir aux voies et moyen les plus appropriées pour l'acheminement diligent des documents destinés aux Etats-membres au moins un mois avant les réunions.

iv) En ce qui concerne les arriérés de contributions aux budgets et aux Fonds Communautaires, le Président du Conseil des Ministres conduira une mission dans les Etats-Membres concernés en vue de les amener à négocier et respecter des échéanciers de règlement ;

v) l'examen de tous les moyens appropriés de coercition (tels que le retrait du droit à la parole, l'application de taux d'intérêt et d'autres pénalités de retard sur les arriérés de contribution) - pour inviter les Etats-Membres à honorer leurs engagements financiers à l'égard de la Communauté, devra être poursuivi par le Secrétariat Exécutif ; tous les arguments en faveur ou contre de telles méthodes devront être tenus en compte dans les propositions qui seront soumises au prochain Conseil.

POINT 3 : Rapport des Commissions et Comités Techniques

3(A) Rapport du Comité des Experts Financiers

21. Après avoir entendu le rapport présenté par le Président du Comité des Experts Financiers le Conseil l'a adopté et a pris les décisions suivantes :

i) le Conseil a demandé au Secrétaire Exécutif de convoquer une réunion des Experts Juridiques comme mandaté antérieurement pour examiner les documents pertinents en vue d'apporter des clarifications et d'harmoniser les relations entre le Fonds de la CEDEAO et le Secrétariat Exécutif et de faire des recommandations au Conseil en conséquence.

ii) le Conseil a demandé qu'à l'avenir, le Secrétaire Exécutif veille à ce que les propositions du budget annuel présentées au Comité des Experts Financiers soient accompagnées d'un Programme de Travail.

iii) le Conseil a reconnu la nécessité de revoir la directive aux termes de laquelle les Fonctionnaires de la Communauté ne doivent pas être logés plus de trois mois à l'hôtel. En attendant, il a été décidé, sur une base humanitaire, de permettre que ce délai puisse être dépassé. En outre, le Conseil a lancé un appel aux gouvernements hôtes pour qu'ils aident les institutions de la Communauté à obtenir des logements pour le personnel le plus tôt possible.

iv) le Conseil a demandé qu'à l'avenir, les Rapports du Contrôleur Financier et du Commissaire aux Comptes soient présentés au Conseil avec les observations du Comité des Experts Financiers.

v) le Conseil a demandé que la Commission Ministérielle AD HOC d'évaluation et de Réflexion présente ses conclusions à la prochaine session du Conseil des Ministres en Mai 1986.

vi) Compte tenu des difficultés financières auxquelles le Secrétariat Exécutif est confronté, le Conseil a autorisé le Fonds de la CEDEAO d'octroyer une avance provisoire au Secrétariat Exécutif étant entendu que cette avance sera remboursée dès que les États Membres verseront leurs contributions et qu'elle ne dépassera pas 250 000 UC.

Le Secrétariat Exécutif et le Fonds (devraient pour information au Conseil, faire rapport au Président sur l'utilisation et le remboursement de ces avances.

Le Conseil est d'avis que cet arrangement doit être temporaire et ne doit pas être institutionnalisé.

Le Conseil pense que le problème fondamental du financement du budget du Secrétariat Exécutif doit être soumis à la Conférence après qu'une étude appropriée ait été effectuée.

vii) Le Conseil a approuvé le budget du Secrétariat pour 1986 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinq millions cinq cent vingt deux mille cent soixante quatorze UC (5522174 UC) soit une réduction de 7,64 % par rapport au budget approuvé pour 1985.

22. Le Conseil a également approuvé les comptes du Secrétariat Exécutif pour les exercices 1983 et 1984 tels que certifiés par le Commissaire aux Comptes.

Le Secrétariat Exécutif et la Direction Générale du Fonds ont été chargés d'effectuer une analyse critique du Règlement Financier et du Manuel de Procédures comptables et de proposer des amendements. Par conséquent la recommandation des Experts Financiers sur la question n'a pas été adoptée.

POINT 3 :B) Memorandum sur la situation des factures de Téléphone, Frais de Scolarité et Equipement des Statutaires, Suite aux Directives du Conseil.

23. Le résumé du document a été fait au Conseil par le Secrétaire Exécutif.

24. Cependant, le Conseil a décidé d'en reporter l'examen à une session ultérieure, lorsque le Comité des experts financiers en aura été saisi, conformément aux procédures régissant le fonctionnement des instances communautaires.

POINT 3 :C) -I. Rapport de la Sous-Commission des Transports

25. Le Président de la Sous-Commission des Transports a présenté les résultats des travaux de la réunion tenue à Lomé du 18 au 20 novembre 1985.

26. Après examen des recommandations 1, 2 et 3 du document et les débats qui ont suivi le Conseil a décidé de différer l'examen du document afin de permettre aux Etats-membres de mûrir les questions qui y sont traitées.

II. Rapport de la Sous-Commission des Télécommunications.

27. Ce document a été remis aux délégués dans les mêmes conditions que le rapport de la Sous-Commission des Transports. Par conséquent pour les mêmes raisons, l'examen de cette question est reportée à la session prochaine.

POINT 4 : Rapport du Conseil d'Administration du Fonds

28. Après présentation du rapport par le Président du Conseil d'Administration, des questions ont été posées sur les avoirs et sur les engagements du Fonds. Le Directeur Général a apporté des éclaircissements sur ces questions.

29. Le Conseil a toutefois demandé au Comité des Experts de réfléchir sur les incidences de l'ensemble des engagements du Fonds sur la trésorerie et sur le capital de l'institution et de lui en rendre compte à sa prochaine session. Le Conseil a adopté le rapport du Conseil d'Administration dans lequel le budget de fonctionnement du Fonds pour 1986 a été arrêté à 3.750 951 UC en recettes et 3.010. 312 UC en dépenses, (l'excédent de recettes de 740 639 UC devant être versé au compte de réserves) et le budget d'investissement à 24.221.664 UC.

30. Sur proposition du Commissaire aux Comptes, les comptes du Fonds pour 1983 et 1984 ont été approuvés.

POINT 5 : Rapport du Comité Ministériel ad hoc sur la relance économique

31. Le Président du Comité a informé le Conseil de l'existence de deux rapports sur cette question, l'un émanant du Secrétariat Exécutif et l'autre de la Direction Générale du Fonds.

32. Compte tenu du fait que les praticiens des questions économiques des Etats-membres n'ont pas été associés à l'élaboration de ces documents, conformément à la directive du Conseil des Ministres, il a demandé au Conseil de différer l'examen de ce point.

33. Par contre, le Conseil a adopté sur proposition du Secrétariat Exécutif, le calendrier de travail suivant :

- i) Réunion des experts des Etats membres : Janvier 1986
- ii) Réunion du Comité Ministériel ad hoc : Janvier 1986
- iii) Réunion d'un Conseil extra-ordinaire des Ministres, pour examiner la phase 1 relative à l'identification des programmes, dès que le rapport du Comité Ministériel ad hoc sera prêt.

- iv) Phase II du programme de Relance : Elaboration du programme d'investissement.
- v) Phase III du programme : La mise en application y compris une Conférence internationale sur les modalités de réalisation du programme.

34. Le Conseil a insisté pour que le programme à initier se rapproche le plus possible des réalités concrètes de développement des économies des Etats membres.

POINT 6: Rapport du Comité Ministériel ad hoc  
sur la Construction des Sièges des Institutions

35. Le Président du Comité Ministériel ad hoc sur la construction des sièges des institutions de la Communauté a présenté le rapport dudit Comité, relatif à la construction du siège du Fonds.

36. Le Conseil a adopté ledit rapport ainsi que la recommandation du Comité Ministériel ad hoc.

POINT 7: Nomination des Secrétaires Exécutifs Adjoints  
et du Directeur Général Adjoint et prestation  
de serment.

37. Le Secrétariat Exécutif a introduit un mémorandum sur la nomination de MM. K.D. OUEDRAOGO , A.M. QUETA et Moustapha. B. KAH respectivement aux postes statutaires de Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Affaires Economiques, de Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Affaires Administratives et Directeur Général Adjoint du Fonds de la CEDEAO.

38. Le Conseil a nommé les deux Secrétaires Exécutifs Adjoints qui ont prêté serment conformément aux dispositions du Statut du Personnel de la Communauté.

39. M. MOUSTAPHA A. B. KAH, désigné par le Gouvernement Gambien a été nommé Directeur Général Adjoint du Fonds à compter du 1er décembre 1985 ; il a été présenté au Conseil.

POINT 8 : Divers

40. Le Président a invité les membres du Conseil à réfléchir sur la question relative aux moyens de s'assurer que les candidats qui sont nommés à des postes statutaires soient d'une très grande compétence et comparables à ceux des institutions internationales similaires.

POINT 9 : Adoption du Rapport

41. Le Rapport a été adopté.

Séance de Clôture

42. Une motion de remerciements à l'endroit du Gouvernement et du Peuple Togolais pour leur hospitalité a été adoptée.

43. Le Président du Conseil a remercié ses collègues et tous les délégués pour leur esprit de coopération qui a conduit la présente session du Conseil à des résultats concluants. Il a réitéré sa détermination à s'assurer du bon fonctionnement de la Communauté l'année prochaine. Le Secrétaire Exécutif a exprimé sa gratitude aux honorables membres du Conseil et rendu un hommage spécial au Président et aux Ministres Togolais de l'Economie et des Finances, du Plan et des Affaires Etrangères dont la coopération a permis à la présente session du Conseil de sortir d'une situation difficile.

44. Le Président a déclaré la réunion close.

Fait à Lomé , le 29 Novembre 1985

Pour le Conseil des Ministres



Le Président

S. E. Dr. CHU S. P. OKONGWU.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25 - 29 NOVEMBRE 1985

DECISION C/DEC.1/11/85 PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE  
LA COMMUNAUTE POUR LES EXERCISES 1983 ET 1984

Le Conseil des Ministres,

VU l'Article 6 du Traité de la CEDEAO portant création  
du Conseil des Ministres et définissant sa composition et  
ses fonctions;

APRES AVOIR examiné le rapport du Commissaire aux  
Comptes et des états financiers 1983 et 1984 de la  
Communauté;

DECIDE :

Article 1er

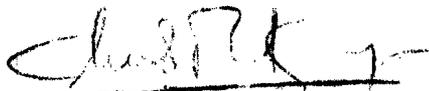
Les comptes de la Communauté (Secrétariat Exécutif et  
Fonds de la CEDEAO) et les comptes consolidés pour les  
exercices 1983 et 1984 sont approuvés.

Article 2

La présente décision entre en vigueur dès sa signature  
et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté  
et dans le Journal Officiel de chaque Etat Membre.

Fait à Lomé, le 29 Novembre 1985

POUR LE CONSEIL



LE PRESIDENT

S. E. DR. CHU S. P. OKONGWU

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25 - 29 NOVEMBRE 1985

DECISION C/DEC.2/11/85 PORTANT ADOPTION DU BUDGET DU  
SECRETARIAT EXECUTIF

Le Conseil des Ministres,

VU l'Article 6 du Traité de la CEDEAO portant création  
du Conseil des Ministres et définissant sa composition et  
ses fonctions;

VU les dispositions de l'Article 53 du Traité  
relatives au budget de la Communauté;

APRES AVOIR examiné le projet de budget proposé par  
le Comité des Experts financiers pour l'exercice 1986;

DECIDE

ARTICLE 1ER : Le budget du Secrétariat Exécutif pour  
l'année 1986 est arrêté en recettes et en dépenses à la  
somme de cinq millions cinq cents vingt deux mille cent  
soixante quatorze (5.522.174) unité de compte.

ARTICLE 2 : La présente décision entre en vigueur dès sa  
signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la  
Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat  
Membre.

FAIT A LOME, LE 29 NOVEMBRE 1985

POUR LE CONSEIL



LE PRESIDENT

S.E. DR. CHU S. P. OKONGWU

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIX HUITIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25 - 29 NOVEMBRE 1985

-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-

C/DEC 31/11/85 DECISION RELATIVE A L'APPROBATION DES DOCUMENTS

D'APPEL D'OFFRES ET AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU

SIEGE DU FONDS DE LA CEDEAO A LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'article 6 du Traité de la CEDEAO portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions ;

CONSIDERANT la décision A/DEC 17/5/82 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement relative à la Construction des Sièges des Institutions de la Communauté ;

VU la décision C/DEC 6/11/82 du Conseil des Ministres relative à la procédure à suivre pour la Construction des Sièges des Institutions de la Communauté ;

CONSIDERANT le rapport du Comité Ministériel Ad Hoc pour la construction des Sièges des Institutions de la Communauté, tenue à Lomé le 21 Novembre 1985 ;

D E C I D E :

ARTICLE 1er : Les documents d'appel d'offres sont approuvés.

ARTICLE 2 : L'Architecte PIERRE GOUDIABY ATEPA devra amender les documents d'appel d'offres conformément aux recommandations des Experts du Comité Ministériel Ad Hoc pour la Construction des Sièges des Institutions de la Communauté lors de la réunion tenue à Lomé du 4 au 10 Novembre 1985.

.../...

**ARTICLE 3** : La Direction Générale du Fonds devra :

- a) convoquer une réunion des Experts du Comité Ministériel Ad Hoc pour la construction des sièges des Institutions de la Communauté pour approuver les documents d'appel d'offres amendés par l'Architecte conformément aux décisions prises.
- b) poursuivre les négociations dans le cadre d'un crédit qui répond aux exigences du Conseil des Ministres de Juillet 1985 à savoir :
  - exécution des travaux en Entreprise Générale
  - appel d'offres restreint aux seules entreprises installées dans la Communauté
  - exécution du contrat d'architecture dans le délai prescrit
  - participation effective des entreprises installées dans la Communauté
  - utilisation maximale des matériaux locaux.
- c) sous réserve de la finalisation des négociations, démarrer les travaux en utilisant les 40 % du coût du projet représentant la participation du Fonds, en vue de respecter le délai fixé par le Conseil des Ministres.
- d) soumettre des propositions accompagnées de calculs détaillés à la Session de mai 1986 du Conseil d'Administration, de manière à permettre au Conseil d'Administration de faire le choix définitif de l'installation bancaire qui fournira les 60 % restant du coût du projet. Ces propositions devront être envoyées aux Etats Membres du Comité Ministériel Ad Hoc pour la Construction des Sièges des Institutions de la Communauté au moins un mois avant la tenue de la réunion dudit Comité.

.../...

ARTICLE 4 : Le calendrier de construction suivant pour le siège du Fonds est approuvé.

- lancement avis de présélection : du 15 au 30 Novembre 1985
- période de soumission des candidatures : du 30 Novembre au 30 Décembre 1985
- Réunion du Comité de présélection : du 14 au 18 Janvier 1986
- Appel d'Offres : 30 Janvier au 31 mars 1986
- Date limite de dépôt des offres : 31 mars 1986 à 11h
- Ouverture des plis : le 31 Mars 1986 à 15h
- Analyse des offres : 31 mars au 30 avril 1986
- Négociation du Contrat : du 2 au 31 mai 1986
- Signature du contrat au plus tard le 31 mai 1986
- Démarrage des travaux : le 02 juin 1986
- Fin des travaux : le 02 juin 1988.

ARTICLE 5 : La présente décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat Membre.

FAIT A LOME LE 29 NOVEMBRE 1985

POUR LE CONSEIL



LE PRESIDENT

S.E. DR. CHU S. P. OKONGWU

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25 - 29 NOVEMBRE 1985

\*\*\*\*\*

C/DEC4/11/85 DECISION RELATIVE A LA NOMINATION DE MONSIEUR  
DESIRE KADRE OUEDRAOGO EN QUALITE DE SECRETAIRE EXECUTIF  
ADJOINT (AFFAIRES ECONOMIQUES) DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le CONSEIL des MINISTRES,

- VU l'Article 6 du Traité de la CEDEAO portant  
création du Conseil des Ministres et définissant sa compo-  
sition et ses fonctions ;

- VU l'Article 8 dudit Traité relatif à la nomina-  
tion des Fonctionnaires Statutaires ;

- VU la Décision A/DEC5/11/84 de la Conférence  
des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 23 Novembre 1984  
relative à la répartition des postes statutaires et attri-  
buant au Burkina Faso le poste de Secrétaire Exécutif Adjoint  
chargé des Affaires Economiques ;

- CONSIDERANT que le Gouvernement du Burkina Faso  
a désigné Monsieur Désiré Kadre OUEDRAOGO pour être nommé  
Secrétaire Exécutif Adjoint de la Communauté ;

.../...

VU la lettre en date du 28 Octobre 1985 du Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEDEAO relative à la nomination de Monsieur Désiré Kadre OUEDRAOGO en qualité de Secrétaire Exécutif Adjoint (Affaires Economiques) de la Communauté;

D E C I D E

ARTICLE 1ER

Monsieur Désiré Kadre OUEDRAOGO est nommé Secrétaire Exécutif Adjoint (Affaires Economiques) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour compter du 7 Septembre 1985.

ARTICLE 2

La présente Décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat Membre.

Fait à Lomé, le 29 Novembre 1985

POUR LE CONSEIL



LE PRESIDENT

S.E. DR. CHU S. P. OKONGWU

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME. 25 - 29 NOVEMBRE 1985

\*\*\*\*\*

C/DEC 5/11/85 DECISION RELATIVE A LA NOMINATION DE MONSIEUR  
ADELINO MANO QUETA EN QUALITE DE SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT  
(AFFAIRES ADMINISTRATIVES) DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES  
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le CONSEIL des MINISTRES,

- VU l'Article 6 du Traite de la CEDEAO portant  
création du Conseil des Ministres et définissant sa compo-  
sition et ses fonctions ;

- VU l'Article 8 dudit Traite relatif à la nomina-  
tion des Fonctionnaires Statutaires ;

- VU la Decision A/DEC5/11/84 de la Conference  
des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 23 Novembre 1984  
relative à la répartition des postes statutaires et attri-  
buant à la République de Guinée Bissau le poste de Secrétaire  
Exécutif Adjoint, chargé des Affaires Administratives ;

- VU la lettre en date du 28 Octobre 1985 du  
Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEDEAO  
relative à la nomination de Monsieur Adelino Mano QUETA en  
qualité de Secrétaire Exécutif Adjoint (Affaires Administra-  
tives) de la Communauté ;

.../...

D E C I D E

ARTICLE 1ER

Monsieur Adelino Mano QUETA est nommé Secrétaire Exécutif Adjoint (Affaires Administratives) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour compter du 12 Septembre 1985.

ARTICLE 2

La présente Décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat Membre.

Fait à Lomé, le 29 Novembre 1985



LE PRESIDENT  
S.E. DR. CHU S. P. OKONGWU

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

18EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25 - 29 NOVEMBRE 1985

C/DEC.6/11/85 DECISION RELATIVE A LA NOMINATION DE MONSIEUR  
MUSTAPHA A. B. KAH EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT  
DU FONDS DE COOPERATION, DE COMPENSATION ET DE DEVELOPPEMENT  
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

LE CONSEIL DES MINISTRES,

- VU l'Article 6 du Traité de la CEDEAO portant création  
du Conseil des Ministres et définissant sa composition et  
ses fonctions,

- VU l'Article 28 du Protocole sur le Fonds de la CEDEAO  
relatif à la nomination des Fonctionnaires Statutaires de  
cette Institution,

- VU la Décision A/DEC.5/11/84 de la Conférence des Chefs  
d'Etat et de Gouvernement du 23 Novembre 1984 relative à  
la répartition des postes, statutaires et attribuant à la  
République de Gambie le poste de Directeur Général Adjoint  
du Fonds de la CEDEAO,

- CONSIDERANT que le Gouvernement de la République de  
Gambie a désigné Monsieur Mustapha A. B. KAH pour être nommé  
Directeur Général Adjoint du Fonds de la CEDEAO,

D E C I D E

Article 1er

Monsieur Mustapha A. B. KAH est nommé Directeur Général Adjoint du Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour compter du 1er Décembre 1985.

Article 2

La présente décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat Membre.

FAIT A LOME, LE 29 NOVEMBRE 1985

POUR LE CONSEIL

LE PRESIDENT



S.E. DR. CHU S. P. OKONGWU

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25 - 29 NOVEMBRE 1985

DECISION C/DEC.7/11/85 RELATIVE A LA PARTICIPATION DU FONDS  
AU FINANCEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT  
EXECUTIF.

LE CONSEIL DES MINISTRES,

- VU l'Article 6 du Traité de la CEDEAO portant création du  
Conseil des Ministres et définissant sa composition  
et ses fonctions;
- CONSIDERANT les difficultés de trésorerie auxquelles est  
confronté le Secrétariat Exécutif en raison du non-  
respect par certains Etats-Membres de leurs obli-  
gations financières à l'égard de la Communauté;
- APRES AVOIR EXAMINE le Rapport des Experts Financiers;

D E C I D E

Article 1er: Le Fonds de la CEDEAO est autorisé à accorder  
au Secrétariat Exécutif, au titre de son budget de  
fonctionnement pour l'exercice 1986, une avance  
remboursable d'un montant de 250 000 U.C.

Article 2 : Le Secrétariat Exécutif remboursera cette avance  
au moyen des contributions des Etats Membres  
au fur et à mesure de leur paiement à son budget  
de fonctionnement.

Article 3 : Le financement du budget de fonctionnement du Secrétariat Exécutif fera l'objet d'une étude approfondie dont les résultats seront soumis à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour décision.

Article 4 : La présente décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat Membre.

Fait à LOME le 29, Novembre 1985

Pour le Conseil

Le Président



S.E. DR. CHU S.P. OKONGWU

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

18TH SESSION OF COUNCIL OF MINISTERS

18TH SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

LOME, 25- 29 NOV. 1985

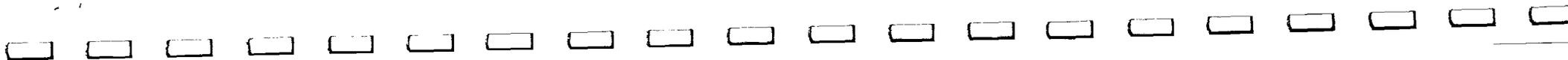
---

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS

---

COUNTRY/PAYS	NAME/NOM	FUNCTION & ADDRESS/FONCTION ET ADRESSE
BENIN	ANTONIO HOSPICE	MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE, COTONOU.- RPB
	DAVID-GNAHOUI LEOPOLD	CONSEILLER DES AFFAIRES ETRANGERES/ MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION, BP 318 COTONOU.- RPB
	DEDEHOUANOU MICHEL	DIRECTEUR DES AFFAIRES ECONOMIQUES/ MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, COTONOU,-RPB
BURKINA FASO	DAMO BARO JUSTIN	MINISTRE DES RESSOURCES FINANCIERES BP 7008 OUAGADOUGOU.
	ANDRE SOUNGALO FAYAMA	DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTERE DES RESSOURCES FINANCIERES BP 7008 OUAGADOUGOU.
	NACRO ABDOUL KARIM	RESPONSABLE DE LA CELLULE CEA0/CEDEAO BP 7008 OUAGADOUGOU.
	WARE Z. FRANCOIS	COMITE NATIONAL CEA0/CEDEAO BP 2912 OUAGADOUGOU.
	PIERRE ROMUALD DJIGMA	ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS/ MINISTERE DU BUDGET BP 7012 OUAGADOUGOU.

.../...



CAP VERT	OSUALDO LOPES DA SILVA	MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES PRAIA C.P. 30.
	MOREIRA CORREIA FRANCISCO	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES BP 98 PRAIA.
	VICTOR FIDALGO	CONSEILLER DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES; PRAIA C.P. 30
	AMILCAR SOUSA LIMA	CONSEILLER ECONOMIQUE BP 60 PRAIA
COTE D'IVOIRE	N'GORAN YAO MATHIEU	PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, BP V 288 ABIDJAN
	BOUBLI GOREDJE BENOIT	SECRETARIAT DE LA COMMISSION PERMANENTE POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES BP V 288 ABIDJAN
GAMBIE	HON. MR. A. A. NJAI	MINISTER OF ECONOMIC PLANNING & INDUSTRIAL DEV. BANJUL.
	S. A. JACK	DEPUTY PERMANENT SECRETARY/MINISTRY OF ECONO- MIC PLANNING & INDUSTRIAL DEVELOPMENT, FAJARA.
	C. W. THOMAS	ECOWAS CO-ORDINATOR/MINISTRY OF ECONOMIC PLAN- NING & INDUSTRIAL DEV., BANJUL.
GHANA	ATC KWAMENA AHWOI	SECRETARY FOR REVENUE BOX 1627 ACCRA.

.../...



KWASI AKOMPONG	EXECUTIVE DIRECTOR/BANK OF GHANA P. O. BOX 2674 ACCRA
JESSE CLOTTEY	MANAGER, RESEARCH DEPT./BANK OF GHANA P. O. BOX 2674 ACCRA
HELEN ALLOTEY	ECONOMIC PLANNING OFFICER/MIN. OF FINANCE AND ECONOMIC PLANNING - ACCRA.

---

GUINEE

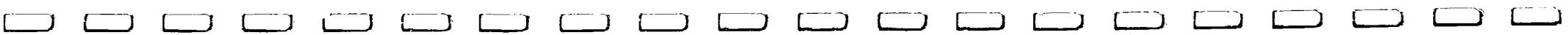
KEMOKO KEITA	DIRECTEUR GENERAL DE LA COOPERATION INTER- NATIONALE/MIN. DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, CONAKRY.
EL-HADJI SAKOBA KEITA	DIRECTEUR DIVISION CEDEAO/MIN. DES AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION INTERNATIONALE, CONAKRY
JEAN PAUL LOUIS AHYEE	EXPERT FINANCIER/MIN. DES AFF. ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATINALE - GALAXIE 2000 RUE 24 JANVIER, CONAKRY.
RAYNATOU KHADYJA BANGOURA	ADMINISTRATEUR CIVIL/MIN. DES AFF. ETRANGERES ET DE LA COOP. INTERNATIONALE - DIVISION CEDEAO BP 1210 CONAKRY.

---

GUINEE BISSAU

ALBERTO VOSS LIMA GOMES	SECRETAIRE D'ETAT AU TOURISME/MIN. DU COMMERCE ET DU TOURISME CP 56 BISSAU.
FERREIRA RUI	DIRECTEUR RELATIONS INTERNATIONALES/MIN. DES FINANCES BP 67 BISSAU

.../...



IDRISSA DABO

DIRECTEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES/  
MIN. DU COMMERCE ET TOURISME, BISSAU

---

MALI

DICKO HOUSSEINI

CONSEILLER TECHNIQUE/MIN. FINANCES ET  
COMMERCE BP 120 BAMAKO

NAJIM OULD HAMADY

CONSEILLER ECONOMIQUE/PRESIDENCE DE LA  
REPUBLIQUE, BAMAKO.

SIDIBE YALLA

ATTACHE DE PRESSE/MIN. FINANCES ET COMMERCE  
BAMAKO.

**BIDANIS**

CONTROLEUR D'ETAT/PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
BAMAKO.

---

MAURITANIE

ADAMA

CONSEILLER DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ORGA-  
NISATIONS INTERNATIONALES, BP NOUAKCHOTT.

DIOUE BOUBACAR

CONSEILLER TECHNIQUE/MIN. DE L'ECON. ET FINANCES  
38. Z. A. NOUAKCHOTT

BAL ILIMANE

INSPECTEUR DES DOUANES - CELLULE CEDEAO/  
DIRECTION DOUANES BP 198 NOUAKCHOTT.

---

NIGER

BAILLET GILLES

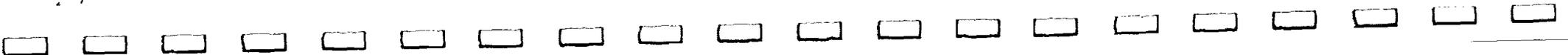
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES DOUANES/  
BP 1244 NIAMEY

ADAMOU SALAO

DIRECTEUR RELATIONS INTERNATIONALES/DIRECTION  
GENERALE DES DOUANES BP 244 NIAMEY.

---

.../...



NIGERIA

DR. CHU S. P. OKONGWU

HON.. MINISTER OF NATIONAL PLANNING/  
FED. MIN. OF NATIONAL PLANNING, LAGOS

M. B. YESUFU

SECRETARY FOR ECONOMIC AFFAIRS/FED.  
MIN. OF NATIONAL PLANNING, LAGOS.

EMMANUEL ADENIRAN KUYE

SECRETARY FOR ECONOMIC AFFAIRS/CABINET  
OFFICE, LAGOS

MOSES A. B. AKPOBASAH

DIRECTOR OF PLANNING/FED. MIN. OF NATIONAL  
PLANNING, LAGOS.

AMBASSADOR A. E. H. EMENYI

DIRECTOR/MIN. OF EXTERNAL AFFAIRS, LAGOS

A. I. ONWUEKWE

PRINCIPAL SECRETARY/FED. MIN. OF NATIONAL  
PLANNING, LAGOS.

RASHEED AJANI OYELERE,  
OYETUNJI

PRINCIPAL ASSISTANT SECRETARY/FED. MIN.  
OF FINANCE, LAGOS

DR. J. A. ARIJE

PRINCIPAL ASSISTANT SECRETARY/FED. MIN.  
OF NATIONAL PLANNING, LAGOS

---

SIERRA LEONE

HON. DR. SHAMSU MUSTAPHA

AG. . MINISTER OF DEVELOPMENT AND ECONOMIC  
PLANNING/MIN. OF DEV. AND ECO. PLANNING,  
FREETOWN.

I. S. BANGURA

A. G. DEVELOPMENT SECRETARY/MIN. OF DEV. AND  
ECONOMIC PLANNING, FREETOWN.

MRS PATRICIA WYNDHAM

DEPUTY FINANCIAL SECRETARY (ADM.)/MIN. OF  
FINANCE, FREETOWN.

S. J. BOCKARI

DEPUTY SECRETARY, MIN. OF DEV. AND ECONOMIC  
PLANNING/MIN. OF DEV. AND ECONO. PLANNING, FREETOWN

SENEGAL	TOURE ABDOURAHMANE	MINISTRE DU COMMERCE/MIN. DU COMMERCE DAKAR.
	SALOUM KANDE	AMBASSADEUR DU SÉNÉGAL AU NIGERIA 14 - KOFO ABAYOMI RD - VICTORIA ISLAND, LAGOS
	DIME MOMAR TALLA	CONSEILLER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE/ PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, DAKAR
	WADE OUMAR TIDIANE	CONSEILLER TECHNIQUE/MIN. DU COMMERCE, DAKAR.
	PATHE GUEYE	INGENIEUR AU MINISTERE DE L'URBANISME/ MINISTERE DE L'URBANISME BP 253 DAKAR.

---

TOGO	ALIPUI K.	MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, LOME
	YAOVI ADODO	MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, BP 1667 LOME
	AMAVI AYO A.	DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, LOME
	LABAN KODJO	CONSEILLER TECHNIQUE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, LOME
	LAWSON LATEVI-ATCHO	DIRECTEUR COOPERATION ECONOMIQUE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION, LOME
	KLUTSE KWASSI	DIRECTEUR DE LA COORDINATION DU PLAN BP 1667 LOME.
	HUKPORTIE KOMLAN	DIRECTEUR ADJOINT DU FINANCEMENT DU CONTROLE ET DE L'EXECUTION DU PLAN/DIRECTION DU PLAN, LOME

.../...

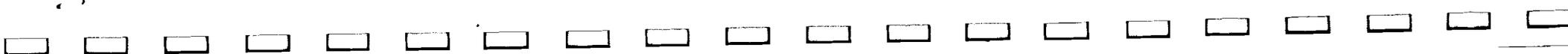


A. BÂDJALA	CHEF DE DIVISION DES ETUDES MACROECONOMIQUES ET CONJONCTURELLES/MIN. DU PLAN, LOME
ESSOBOZIWE BINIZI	CHEF DE DIVISION CEDEAO - M. E. F. /MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES P 3521 LOME
SEMODJI M. DJOSSOU	CHARGE D'ETUDES A LA DIRECTION DE L'ECONOMIE/ CASEF-DIRECTION DE L'ECONOMIE, LOME.
ODAYE KOMLANVI	CHEF DIVISION DES ETUDES TECHNIQUES ET DE LA SYNTHESE/MIN. DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE BP 1667 LOME
ABOTCHI	ARRONDISSEMENT DES ROUTES/DIRECTION DES T.P BP 335 LOME
NENONENE KOUMA	DIRECTION GENERALE PTT - LOME
LAWSON HETCHELI	CHARGE D'ETUDE AU MINISTERE DES FINANCES, LOME
AMOUZOU ABALO	ASSISTANT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES/FICAO 3BP 7378 LOME

---

SECRETARIAT EXECUTIF	MOMODU MUNU	EXECUTIVE SECRETARY/ECOWAS LAGOS.
	ISAAC O. ADEYALE	FINANCIAL CONTROLLER/ECOWAS LAGOS.
	K. D. OUEDRAOGO	SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT AFFAIRES ECONOMIQUES/ ECOWAS LAGOS.
	ADELINO M. QUETA	SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT (ADM.) ECOWAS LAGOS.
	AHMED EL HAIBA, MS	COMMISSAIRE AUX COMPTES/ECOWAS LAGOS.

.../...



EGHAGHA JERRY  
J. E. A. MANU  
F. X. GRIMAUD  
DANIEL R. W. FAUX  
G. A. HAMIDOU  
M. A. B. KAH  
CAKPG COMLAN FAUL  
DJIBRIL SALL  
KOFFI KOUADIO  
ZAKLU GUNUBU  
S. O. ABIMBOLA  
FRANK OFEI  
SIKA TRAORE  
SOW YAYA  
MENSAH

DIRECTOR OF ADMINISTRATION/ECOWAS LAGOS  
DIRECTOR, ECONOMIC STUDIES AND STATISTICS/  
ECOWAS SECRETARIAT, LAGOS.  
DIRECTEUR DU DEPARTEMENT JURIDIQUE/ECOWAS  
LAGOS.  
DIRECTOR, TRANSPORT, COMMUNICATION AND ENERGY/  
ECOWAS LAGOS  
DIRECTEUR DES FINANCES/ECOWAS LAGOS.  
INTERNAL AUDITOR/ECOWAS LAGOS  
DIRECTEUR/DEPT/TCIMP - ECOWAS LAGOS.  
DIRECTEUR AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES/  
ECOWAS LAGOS.  
DIRECTEUR D/AGRICULTURE/ECOWAS LAGOS.  
PRINCIPAL OFFICER TRANSPORT/ECOWAS LAGOS.  
DOCUMENTALIST / ECOWAS LAGOS.  
PRINCIPAL OFFICER (ECON. PLANNING)/ECOWAS LAGOS.  
TRADUCTEUR / ECOWAS LAGOS.  
S. O. STUDIES / ECOWAS LAGOS.  
CHARGE DE RELATIONS AVEC LA PRESSE / ECOWAS LAGOS.

.../...



OKPA G. (MISS)	CONFERENCE UNIT / ECOWAS LAGOS.
JOHN ABDUL KARGBO	ADMINISTRATIVE SECRETARY / ECOWAS LAGOS ECOWAS BROWN CARD
DIOP YOUSSEUPHA	SECRET. ADMIN. ADJOINT CARTE BRUNE CEDEAO/ ECOWAS LAGOS.

---

FONDS CEDEAO	MAHENTA F. FALL	MANAGING DIRECTOR / FONDS CEDEAO LOME.
	M. S. IBRAHIM	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT / FONDS CEDEAO LOME.
	DR. OUSMANE DIALLO	DIRECTEUR DES OPERATIONS/FONDS CEDEAO LOME
	HILLAH AYI	DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION/FONDS CEDEAO LOME
	S. BALDE	DIRECTEUR DES FINANCES/FONDS CEDEAO LOME.
	MRS REBECCA OSEI-BOATENG	LEGAL ADVISER/FONDS CEDEAO LOME
	GANIU ADEWALE ELEGBEDE	TREASURER / FONDS CEDEAO LOME.
	DRABO D. BARTHELEMY	DIRECTEUR DES ETUDES ET ANALYSE DES PROJETS/ CEDEAO LOME.
	THEOPHILUS O. S. JOHN	INTERNAL AUDITOR/FONDS CEDEAO LOME
	DR. GEORGE APENTENG	AG. SECRETARY GENERAL/FONDS CEDEAO LOME
	BOKPE LEON	CHEF DU PERSONNEL/FONDS CEDEAO LOME

DUN MACAULEY-HOMAWOO	HEAD OF CONFERENCE AND PUBLIC RELATIONS DIVISION/ECOWAS FUND LOME.
NICHOLAS C. B. OGBONNA	TRESORIER ADJOINT/FONDS CEDEAO LOME
MOHAMMED HABIB JALLOH	DOCUMENTALIST / ECOWAS FUND LOME.
EMMANUEL CHIKE OFFOKAJA	DEVELOPMENT ECONOMIST/ECOWAS FUND LOME.
BADOHOUN KODJO-KOUMA	COMPTABLE GENERAL/FONDS DE LA CEDEAO LOME.
WOODS JOHN TOGBAKOLLIE	ECONOMIST/STATISTICIAN / ECOWAS FUND LOME.
HAINIKOYE AMADOU	SUPERVISEUR DE PROJETS / FONDS CEDEAO LOME
TALL THIerno BOCAR	ANALYSTE FINANCIER/FONDS CEDEAO LOME
SOW ALFOUSSEINI	CONSEILLER JURIDIQUE ADJOINT/FONDS CEDEAO LOME
POBI CEPHAS	TELECOMS CONSULTANT/ECOWAS FUND LOME.
NOUCHET CHRISTOPHER	ASSISTANT COMPTABLE GENERAL/FONDS CEDEAO, LOME.
MME HASSANE SAFIATOU	ASSISTANTE CHARGEES DES ETUDES/FONDS CEDEAO, LOME.

---

OBSERVATEURS

PROF PETER OLUSOLA FASAN

EXECUTIVE DIRECTOR/WEST AFRICAN HEALTH  
COMMUNITY - LAGOS, NIGERIA.

---

DISCOURS DE S.E. KOMLAN ALIPUI,  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,  
PRESIDENT SORTANT DU CONSEIL DES  
MINISTRES DE LA CEDEAO

-◊-◊-◊-◊-◊-◊-

Conseil des Ministres de la CEDEAO

Lomé, 25 - 27 Novembre 1985

Excellences Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire Exécutif,  
Monsieur le Directeur Général du Fonds,  
Distingués Délégués,  
Mesdames et Messieurs.

En accueillant dans l'antousiasme, hier, les différentes commissions statutaires, les comités techniques AdHoc, le Conseil d'Administration du Fonds et, aujourd'hui, le Conseil des Ministres de notre Communauté, le Peuple Togolais, uni derrière le Gouvernement du Général GNASSINGBE EYADEMA, Président Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, Président de la République, tien à manifester la plénitude du plaisir que lui donne toute occasion d'ouvrir ses bras et son coeur pour vous accueillir, dignes représentants d'Etats frères unis dans la CEDEAO, avenir des peuples de toute la sous-région ouest afrcaïne.

Il ne peut d'ailleurs en être autrement puisqu'il s'agit d'une Communauté que nos Chefs d'Etats et de Gouvernement ont chargé de transformer le paysage économique, socio-culturel de l'Afrique de l'Ouest et de traduire dans les faits, l'espoir des populations de la sous-région en raffermissant notre unité et notre autonomie collective face à un monde impitoyable de plus en plus fermé aux vertus essentielles d'entraide et de solidarité.

Voilà pourquoi, Excellences Messieurs les Ministres, Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs, je voudrais m'acquitter de l'agréable mission que m'a assignée le Président de la République Togolaise, celle de vous souhaiter la bienvenue au Togo, terre de rencontre et de concertation. Chers Collègues Ministres, quand au mois 1985, vous m'avez porté à la présidence de notre Conseil, certaines actions devraient être poursuivies et d'autres méritaient d'être initiées :

Ainsi se développent, sans heurts, les travaux relatifs au projet INTELCOM I Phase A et B et se poursuivent ceux du projet routier transouest africain.

S'agissant de la construction du siège du Fonds de notre Communauté, les contrats ont été signés avec le maître d'ouvrage Délégué et la Société chargée de la vérification technique du projet.

Par ailleurs, les dossiers d'appel d'offres ont été approuvés et l'adoption du calendrier d'exécution du projet me permet de vous révéler que les travaux de construction pourront débuter au mois de Juin 1986.

Les salutaires décisions prises en Juillet 1985 par la Conférence pour améliorer le fonctionnement de nos institutions et mettre un terme au gaspillage et à la dilapidation de nos maigres ressources se mettent progressivement en oeuvre.

Je saisis cette occasion pour demander aux responsables de nos institutions d'accélérer le processus d'assainissement et de mise en ordre pour que notre Communauté acquiert sa crédibilité totale et entière.

.../...

Excellences Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, il vous souvient qu'en Novembre 1984 fut adoptée par la Conférence, la Déclaration de Lomé par laquelle les Chefs d'Etat et de Gouvernement invitaient tous les Etats à entreprendre des actions individuelles et collectives pour combattre la crise et les différentes calamités qui frappent leurs économies.

L'urgence et la nécessité de l'adoption d'une stratégie commune de développement économique, l'harmonisation des politiques dans les domaines clés de nos économies ont été mise en exergue par les premiers responsables de la Communauté ; il en est de même de l'endettement et de la sécheresse.

Le programme à court et à moyen terme demandé par le Comité Ministériel Ad-Hoc chargé de la relance économique doit être affiné pour vous être présenté au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres susceptible d'être convoquée pour le mois de Janvier 1986.

Excellences Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Délégués,  
Mesdames et Messieurs.

Notre Collègue du Burkina Faso, Président sortant du Conseil d'Administration déclarait, je cite : "nonobstant nos difficultés économiques et financières, nous devons faire sur nous-mêmes afin d'assurer dans les meilleurs délais le paiement de nos arriérés de contribution au capital du Fonds et au fonds des Télécommunications". Cet appel alarmant est encore plus indispensable pour la survie du Secrétariat Exécutif qui, si nous n'y prenons garde, risque d'être complètement paralysé par manque de ressources financières.

.../...

Qu'il me suffise, pour vous décrire cette situation dramatique du Secrétariat Exécutif, d'indiquer certains chiffres :

- Sur un montant total de 15.658.054 UC dûs par les Etats au 1er Janvier 1985, seul un montant de 4.156.278 UC a été versé en Septembre 1985, soit 26,54 % du total ;
- 2 Etats doivent encore leurs contributions de 1979 ;
- 13 Etats doivent encore leurs contributions de 1984 ;
- Seuls 2 Etats ont versé leurs contributions de 1985.

Telle est, la situation financière de notre Communauté qui doit nous préoccuper et qui mérite notre attention et toute notre imagination pour assurer le bon fonctionnement de nos institutions.

Je souhaite, Excellences Messieurs les Ministres, que ces constatations essentielles sous-tendent nos discussions qui, j'en suis convaincu, se dérouleront dans l'esprit communautaire maintes fois affirmé.

Je suis convaincu que vous apporterez à mon successeur la collaboration nécessaire à l'accomplissement de sa tâche.

Persuadé que les conclusions de nos travaux seront à la mesure de l'espoir d'une vie meilleure dans le cadre de notre Communauté, je vous réaffirme, au nom du Président Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, Président de la République, le Général GHASSINGBE EYADEMA, la foi du peuple Togolais dans la CEDEAO.

ALLOCATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE  
DE LA PLANIFICATION NATIONALE, LE DR. CHU S.P. OKONGWU  
A L'OCCASION DE SON ELECTION EN TANT QUE PRESIDENT DU  
CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES  
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, TENUE A LOME, REPUBLIQUE  
TOGOLAISE, LE 25 NOVEMBRE 1985

Monsieur le Président Sortant du Conseil des Ministres,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO,  
Monsieur le Directeur Général du Fonds de la CEDEAO,  
Messieurs les Délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement et du Peuple Nigérian, je remercie leurs Excellences Messieurs les Ministres et les Honorables Délégués pour l'honneur qu'ils ont fait à mon Pays et à moi-même, en m'élisant Président de l'actuelle session du Conseil des Ministres de la CEDEAO. Je suis persuadé que vous continuerez à m'accorder le soutien et la coopération qui ont permis à la CEDEAO de survivre et de se développer progressivement au cours des années, surtout compte tenu de la crise profonde que traverse la Sous-Région. Quant à moi, je prends l'engagement d'être loyal aux idéaux de la Communauté à un degré plus élevé que par le passé.

Je voudrais également souligner ici que la foi de mon Pays dans les idéaux, les aspirations et l'avenir de cette Organisation demeure inébranlable. En tant que l'un des Pères Fondateurs, le Nigéria est convaincu que la CEDEAO a un rôle primordial à jouer dans la survie socio-économique et le développement des peuples de la Sous-Région. Dans ce but, et dans les limites de ses propres ressources, le Nigéria continuera à soutenir l'Organisation, moralement et matériellement.

En cette période où l'économie mondiale se trouve confrontée à la pire des crises depuis les années trente, et où le fossé qui sépare les rythmes et les niveaux de développement des économies des pays développés et ceux des pays en voie de développement ne cesse de s'accroître, il n'est guère besoin de rappeler aux Etats Membres que la CEDEAO, facteur puissant de regroupement sous-régional, représente un grand espoir offert à nos peuples, et qu'il est de notre devoir de permettre à ceux-ci de réaliser ces espoirs et ces aspirations. L'intégration économique d'un si grand nombre d'Etats indépendants n'est pas une tâche aisée ; cependant, à la CEDEAO, nous sommes fiers de pouvoir déclarer que nos dix années d'expérience dans ce domaine ont été fructueuses, même si nos premiers espoirs n'ont pu être entièrement matérialisés. Malgré tous les problèmes auxquels notre Institution a dû faire face, nous avons pu enregistrer quelques succès modérés dans la mise en place du cadre requis pour le démarrage de notre Institution, et pour l'exécution de projets concrets de développement.

Je suis préoccupé davantage par les résultats de nos économies nationales qui ont été ballotées d'une crise à une autre, et n'ont toujours pas pu mettre en place les structures appropriées propres à leur garantir une certaine stabilité et un développement endogène. Je suis fermement convaincu qu'aussi longtemps que nous n'aurons pas collectivement et individuellement réussi à mettre de l'ordre dans nos économies en prenant les mesures de restructuration nécessaires, nous continuerons à nous débattre dans les mêmes difficultés. Certaines de ces mesures pourraient être austères et embarrassantes, mais à moins que nous ne puissions nous montrer assez courageux pour les mettre en oeuvre, nous serions amenés inconsciemment à maintenir le syndrome de dépendance dont nous sommes affligés, sans même parvenir au-delà de la surface de nos problèmes. Nous devons prendre la résolution de mettre un meilleur ordre socio-économique dans nos maisons, de manière à pouvoir, au niveau communautaire,